

Ste. Marie de la Beauce.—Cette municipalité possède neuf écoles, dirigées par des institutrices capables et zélées. Le couvent et l'école des Frères des Ecoles Chrétiennes donnent aux élèves, qui les fréquentent, une bonne éducation.

St. Elzéar.—Cette municipalité se montre récalcitrante au sujet des cotisations. Sans les généreux sacrifices de Messire Grenier, curé du lieu, qui y soutient sept écoles, cette paroisse serait privée de toute maison d'éducation.

St. Joseph.—On compte onze écoles ouvertes dans cette municipalité. Sept de ces écoles sont bien tenues. Celles qui sont confiées à Mmes Cazeau, Robitaille et Poirier, sont des écoles de première classe. Les quatre autres écoles, sans être aussi remarquables, répondent néanmoins aux besoins de leurs arrondissements. Le secrétaire s'acquitte bien de ses devoirs.

St. François.—Cette municipalité entretient douze écoles, dont neuf sont bien tenues. Celles qui sont dirigées par les demoiselles Auger, Beaudoin, de Tonnancourt et Bourque, méritent une mention toute particulière. Les autres ont aussi leur part de mérite. Le secrétaire-trésorier tient ses comptes avec exactitude.

St. Frédéric.—Cette municipalité est une de celles où l'éducation des enfants fait le plus de progrès. Ses six écoles sont bonnes et bien tenues. M. Moore, curé du lieu, suit leurs progrès d'un œil vigilant. Le secrétaire s'acquitte bien de ses devoirs.

St. Georges.—Cette municipalité entretient six bonnes écoles. M. le curé, les commissaires et le secrétaire rivalisent de zèle pour les intérêts de l'éducation.

Melzhermette.—L'école anglaise est bien tenue. Si la municipalité est divisée, comme on l'espère prochainement, il pourra s'établir une école française.

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur HUYNH.

COMTÉ DE MÉGANTIC ET PARTIE DE DORCHESTER ET DE BEAUCE.

1863 et 1864.

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit, sur les progrès de l'éducation, dans mon district d'inspection, tout en faisant quelques réflexions sur les affaires scolaires de chaque municipalité. Je commence par les municipalités du comté de Beauce.

BEAUCE (COMTÉ).

St. Victor de Tring.—Il y a eu quatre écoles en opération dans cette municipalité, sous le contrôle des commissaires, mais une d'elles était fermée lorsque je fis ma visite. Depuis le mois de juillet dernier, une autre école s'est établie dans un endroit reculé de cette municipalité. L'institutrice qui enseigne aujourd'hui dans l'école principale, est plus capable que plusieurs de celles qui l'ont précédée, et les élèves y ont fait, en conséquence, des progrès considérables. Dans les autres écoles, je n'ai remarqué que peu de progrès. Les commissaires ont engagé un nouveau secrétaire-trésorier, qui gère les affaires avec ordre et régularité. Des arrérages considérables sont entrés en caisse par ses soins, et une nouvelle maison d'école a été construite dans l'arrondissement principal. La maison destinée jusqu'à ce usage tombait en ruines et ne convenait plus aux élèves.

St. Ephrem.—Il y a eu des changements opérés dans les limites de la municipalité de St. Ephrem de Tring, par un acte du parlement, passé en 1863, qui divise le township de Tring en deux municipalités. Cet acte a été mis en force au 1er janvier dernier. Je considère comme très avantageuse l'annexion d'une partie du sixième rang (qui précédemment faisait partie de St. Victor) à la paroisse de St. Ephrem, vu qu'elle a permis aux commissaires de cette municipalité d'établir une école dans ce rang, où il n'y en avait pas depuis plusieurs années, parce que le rang se trouvait, partie dans une municipalité, partie dans une autre.

Il y a maintenant trois écoles en opération dans la municipalité de St. Ephrem. Les institutrices qui les dirigent sont des personnes de mérite et de capacité. Il reste encore un arrondissement vacant. Je dois aussi faire mention d'une école indépendante qui a existé pendant un certain temps durant le cours de l'année dernière. Malgré qu'un grand nombre des habitants soient pauvres, je suis heureux de dire que les commissaires sont moins endettés que l'année dernière, et que les arrérages de cotisation ont diminué aussi.

Forsyth.—Il y a deux écoles en opération dans cette municipalité, et on doit en établir une troisième bientôt. Dans une de ces écoles les élèves ont été très assidus, mais ils l'ont été fort peu dans l'autre. Les commissaires ne doivent rien et les arrérages de cotisations sont assez insignifiants.

Lambton.—Je n'ai remarqué aucun changement important dans cette municipalité depuis mon dernier rapport. Les deux écoles qui

y sont en opération sont bien tenues et font des progrès. Le montant des arrérages dus est à peu près le même que l'année dernière.

Aylmer.—Il y a quatre écoles en opération dans cette municipalité, et les institutrices, dont l'une est munie d'un diplôme de l'école normale Laval, sont des personnes de mérite et de capacité. J'ai constaté qu'il y avait eu progrès dans celles de ces écoles où les élèves ont été assidus aux classes, mais celles où il y avait peu de régularité de la part des élèves, surtout en été, sont restées stationnaires. Les commissaires ont payé une partie considérable de leurs dettes, et les arrérages de cotisation sont moins considérables que l'année dernière.

Shanley.—Je regrette de dire qu'il n'y a pas eu d'école en opération dans cette municipalité cette année. Cela est dû à ce que cette municipalité se compose d'un township où les colons sont encore trop clair semés, et qu'il est impossible de réunir un nombre d'enfants suffisant pour former une école. La plupart des habitants sont, du reste, très pauvres.

Broughton.—Les commissaires de cette municipalité après avoir passé une résolution pour adopter le système des cotisations, ont été empêchés de le mettre en pratique par un concours de circonstances défavorables. Cette résolution a rencontré une grande opposition parmi un certain nombre de contribuables; mais cette opposition est maintenant presque éteinte. Le curé de l'endroit le Révérend Messire Huot, a déployé beaucoup de zèle pour le progrès de l'éducation. Deux institutrices ont été engagées par les commissaires, dont l'une est munie d'un diplôme de l'école normale Laval, et c'est l'intention des commissaires d'en engager plusieurs autres l'année prochaine.

Dans cette municipalité, les protestants sont devenus dissidents, et ils ont une école en opération qui est fréquentée par un grand nombre d'élèves. Ils ont aussi adopté le système des cotisations. Ils ont perçu une partie des taxes imposées cette année. Pendant une certaine partie de l'année, il y a eu une école indépendante en opération dans cette municipalité pendant une partie de l'année.

COMTÉ DE DORCHESTER.

West Frampton.—Il n'y a eu que deux écoles en opération dans cette municipalité, et une d'elles a été abandonnée par l'institutrice, peu de temps avant mon arrivée, en octobre dernier; et on ne l'a pas encore remplacée. Une institutrice avait été engagée par un certain nombre de Canadiens-Français qui habitent cette municipalité. Cette institutrice devait ouvrir une école le 1er de décembre dernier. Il n'y a aucune école dissidente dans cette municipalité, vu que les dissidents sont encore dans l'impossibilité de payer une institutrice. Le Rév. M. Rousseau, le président des commissaires, à l'instar de M. Paradis, se plaint de l'impossibilité où il est de se procurer des institutrices qui possèdent bien la science de l'enseignement. L'école qui fonctionnait lors de ma dernière visite était suivie par un grand nombre d'élèves, et on y avait fait quelque progrès.

Standon.—Depuis l'installation de l'institutrice actuelle, l'école est fréquentée par un grand nombre d'élèves, et j'y ai constaté des progrès satisfaisants. J'ai tout lieu de croire qu'une nouvelle école sera bientôt ouverte dans les concessions des profondeurs où jusqu'ici les habitants ont été trop pauvres et trop disséminés pour entretenir une école.

Cranbourne.—Il y a eu dans cette municipalité trois écoles en opération en différents temps de l'année, mais aucune des institutrices n'était munie de diplôme. Lorsque je visitai la municipalité l'année dernière, un des instituteurs me manifesta l'intention de se rendre à Québec dans le but d'obtenir son diplôme. Il s'y rendit en effet, mais il ne revint pas. Je ne saurus dire s'il a tenté ses examens, mais ce que je sais bien c'est qu'il n'obtint pas de diplôme. Un certain nombre de protestants se sont fait dissidents depuis quelques années, et ont formé une école qui a été dirigée par une jeune femme mariée, d'une très faible capacité. Elle a manifesté l'intention d'obtenir ses diplômes, et je lui ai procuré les brochures qui contiennent les informations nécessaires aux candidats. J'ai recommandé à MM. les commissaires d'établir le système de cotisation, mais partout, dans les paroisses de ce comté, j'ai rencontré des obstacles à l'établissement de cet ordre de choses.

Les commissaires m'ont dit qu'il leur était très difficile de se procurer des institutrices bien capables pour les prix qu'ils pouvaient offrir. J'ai essayé d'engager un certain nombre d'institutrices dans le comté de Mégantic à aller enseigner dans ces municipalités, mais la médiocrité du salaire et l'éloignement des lieux leur ont fait rejeter mes offres.

(A continuer.)